https://pierrealainmillet.fr/Biomasse-et-particules-2250



Biomasse et particulesâ€¦

- DHD -

Date de mise en ligne : lundi 17 août 2009

Date de parution : 17 août 2009

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Le dernier numéro du magazine « Oxygène » édité par le Coparly, l'organisme, auquel adhère la ville, chargé de surveiller la qualité de l'air dans la région, contient un dossier intitulé **« Biomassse et particules : de quoi s'agit-il ? »**

Beaucoup de discussions ont eu lieu notamment en 2009 sur les pollutions générées par la combustion des végétaux et du bois. Il ne s'agit évidemment pas de mettre en cause les efforts vers une filière biomasse, depuis la production de matières végétale de chauffe jusqu'aux chaudières bois, mais de bien comprendre certaines des conditions de développement de cette filière.

Pour cela, il est nécessaire de connaitre les différentes causes de pollution, notamment des particules fines dont le caractère cancérigène est reconnu et qui font l'objet de normes contrôlées par le Coparly.

Le dossier est très intéressant et on peut retrouver plus d'informations sur le site internet du coparly, mais quelques chiffres sont illustratifsâ€¦

Un seul feu de végétaux de 50kg émet autant de particules

- qu'une voiture essence récente qui parcourt 8500km,
- que 16 jours de chauffage d'un pavillon avec une chaudière bois récente

Si tous les propriétaires de pavillon de la région Rhône-Alpes font un seul feu de ce type par an, ils émettront autant de dioxines et furanes que les quinze incinérateurs d'ordures ménagères rhônalpins pendant un siècle !

Et pour mesurer l'importance comparée du chauffage, du transport et de l'industrie dans la pollution des particulesâ€¦

- 86% des émission de particules dues au chauffage proviennent du chauffage au bois
- le chauffage représentent 27% des émissions annuelles, mais 42% l'hiver et 60% les jours de grand froid !
- le trafic routier représente lui 16% des émissions annuelles

conclusion, il est moins polluant d'emporter ses déchets végétaux a la déchetterie que de les bruler dans son jardin !

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet